



Webinaire du 17 novembre 2020

Introduction du webinaire [00:00 – 10 :32]

- Présentation du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine
- Quelques chiffres sur les associations en Nouvelle-Aquitaine
- Pourquoi ce portail ?
- Les objectifs de cette démarche

Découverte en direct

Interface « bénévole » [10:33 - 16 :40]

- Découvrir les acteurs de la formations près de chez soi
- Rechercher une formation en fonction de ses besoins
- Recevoir la liste des formations mises en favoris

Interface « utilisateur » [16 :41 - 29:45]

- Compléter son profil
- Ajouter une ou plusieurs formations
- Guide d'utilisation
- Exemple d'intégration des formations saisies sur son site web

Retour d'utilisation [29:45 - 37:27]

Témoignage de Julie Fontaine pour la Ligue de l'enseignement de la Vienne

Foire aux questions

1. Est-ce qu'il faut être une association pour proposer des formations ?
2. Les formations sont-elles ouvertes aux salariés ?
3. Est-ce qu'il y a des conditions pour proposer une formation pour une association ou une collectivité ?
4. Comment est ce que le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine vérifie que la charte est bien respectée ?
5. Où rentre t-on le code d'intégration des formations sur notre site ?
6. Pour télécharger le bulletin d'inscription à une formation, quel format ?
7. Est-ce que les documents sont tous imprimables ?
8. Quels sont les types de formation listés ?
9. Lorsque l'on a d'autres financeurs que la Région ou le FDVA, une collectivité par exemple, y a-t-il un moyen de les rajouter ?
10. Est- ce que le contenu des formations est archivé ?
11. Quelle société a développé ce site ?
12. Comment allez vous communiquer auprès des bénévoles de la région ?

1. Est-ce qu'il faut être une association pour proposer des formations ? Ou une structure type entreprise privée qui propose des formations peut aussi se servir de ce portail ?

Le portail est réservé aux associations et aux collectivités uniquement comme c'est précisé lors de la création de compte

2. Les formations sont-elles ouvertes aux salarié-es ?

Cela dépend des formations. Toute association ou collectivité peut créer un compte et saisir des formations. Les publics cibles, personnes qui peuvent participer aux formations, sont précisés lors de l'ajout de formation.

La capture d'écran ci-dessous est extraite d'une fiche formation et précise le public concerné.

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

/ Formation accessible à maximum 2 bénévoles d'une même association

/ **Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès**

Un-e salarié-e peut très bien être bénévole et ainsi bénéficier de formation à destination des bénévoles.

3. Est-ce qu'il y a des conditions pour proposer une formation pour une association ou une collectivité ? Une adhésion ou un autre engagement ?

Lors de votre inscription vous devez lire et accepter [la charte d'engagement](#). Celle-ci précise :

« Les formations éligible :

- Les formations gratuites* pour le bénéficiaire (*ou présentant des coûts minimes relatifs aux frais d'accueil de la formation).
- Elles doivent être collectives et orientées vers le développement et la montée en compétences des participant.es. Elles peuvent être classées selon deux niveaux « initiation » ou «perfectionnement».
- Les actions de formation réalisées à l'occasion de colloques, d'universités d'été peuvent être retenues sous réserve que leur programme soit explicitement différencié du reste de la manifestation.
- Les formations habilitées dans le cadre du Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA) générique et ou thématique (ex. sport, jeune, etc.) et développées par les acteurs associatifs en région.

Les formations non-éligibles :

- Les formations dont les objectifs et le contenu sont associés à un culte ou un courant politique
- Les formations qui bénéficient prioritairement à une personne, qu'elles aboutissent ou non à la délivrance d'un diplôme (BAFA, BAFD, PSC1 ...)
- Les formations professionnelles
- Les formations à destination des volontaires en service civique
- Des permanences ayant un caractère d'accompagnement individuel de la structure associative
- Les réunions d'information (un format court et avec un public nombreux) »

4. Comment est ce que le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine vérifie que la charte est bien respectée ? Est-ce qu'une formation non conforme pourrait être effacée ?

Nous sommes sur un principe de confiance mais nous restons vigilant·es sur les ajouts de structures et de formations. Nous recevons des notifications sur toutes les modifications apportées au portail en temps réel.

Nous avons la possibilité de les modérer et de les supprimer au besoin.

5. Où rentre t-on le code d'intégration des formations sur notre site ?

Cette question est détaillée dans le [guide d'utilisation](#) ou dans [ce tutoriel vidéo](#).

6. Pour télécharger le bulletin d'inscription à une formation, quel format ?

Le format .pdf est le plus adapté.

7. Est-ce que les documents sont tous imprimables ?

Les fiches formations depuis le site ne sont pas imprimables. Seul les fichiers d'inscriptions que vous téléchargez sur une formation sont éventuellement imprimables.

Cela pourra être amené à évoluer en fonction des besoins.

8. Quels sont les types de formation listés ? On distingue formation initiation et perfectionnement (système FDVA), peut-on distinguer les formations qui concernent l'association à proprement dit des formations qui sont plus techniques ?

Seule cette distinction initiation/perfectionnement existe. Des formations hors FDVA sont saisies, nous souhaitons rendre la saisie de formation la plus facile possible en évitant les précisions qui peuvent être trop techniques.

Il est bien sûr possible de faire apparaître des formations plus techniques, à condition que la description de la formation soit précise de façon à ce que les bénévoles puissent s'inscrire à bonne escient.

Les mentions « initiation » et « perfectionnement » sont à caractère statistique, si vous n'êtes pas sûr·e de la catégorie à laquelle appartient la formation saisie, que vous cochiez l'une ou l'autre ces mentions, elles ne feront pas partie des critères de tri lors de la recherche.

9. Lorsque l'on a d'autres financeurs que la Région ou le FDVA, une collectivité par exemple, y a-t-il un moyen de les rajouter ?

Pour l'instant seul ces deux options sont possibles lors de la saisie. Cela sera très probablement amené à évoluer au fil de l'évolution de l'outil. En attendant vous pouvez l'ajouter en bas de la description de la formation en mentionnant par exemple « Cette formation est également financée par ... »

10. Est- ce que le contenu des formations est archivé ?

Les formations passées ne sont plus visibles dans l'agenda du portail mais vous avez toujours la possibilité d'y accéder depuis votre profil, elles apparaissent grisées car inactives. Vous pouvez d'ailleurs dupliquer des formations passées (Cf. [Guide d'utilisation](#))

11. Quelle société a développé ce site ?

C'est [Eolis](#) basée à Nantes qui a développé ce site et qui continue de nous accompagner dans son amélioration. Actrice de l'économie sociale et solidaire elle fait partie de la coopérative « l'Ouvre-Boîtes 44 ».

12. Comment allez vous communiquer auprès des bénévoles de la région ? Comment va-t-on favoriser le fait que le plus grand nombre d'association utilisent ce portail et comment le faire connaître auprès des bénévoles ?

Auprès des associations comme des bénévoles, nous allons continuer de le diffuser largement autour au travers de mails, d'articles, de rencontres... On compte aussi sur vous pour en parler et le diffuser dans vos réseaux.

Des supports papiers sont en train d'être développés. Cet outil étant présent dans d'autres régions, nous élaborons avec les autres Mouvement associatif une campagne de communication numérique pour que chacun-e puisse disposer d'un kit de communication pour diffuser efficacement ce portail.